

Convention collective nationale
IDCC : 3097. – PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE
(19 janvier 2012)
(Étendue par arrêté du 31 mars 2015,
Journal officiel du 10 avril 2015)

AVENANT DU 3 AVRIL 2019
RELATIF À LA RÉVISION DES SALAIRES DE L'ÉQUIPE TECHNIQUE
NOR : ASET1950741M
IDCC : 3097

Entre :

SPI ;

API ;

UPC,

D'une part, et

CGT ;

CFDT ;

SNTPCT,

D'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

À l'issue de la négociation prévue à l'article 10 du chapitre III du titre II de la convention collective nationale de la production cinématographique (CCNPC), les partenaires sociaux de la branche de la production cinématographique ont décidé de revaloriser les salaires minima de l'ensemble des grilles de salaires applicables aux salariés de l'équipe technique.

Article 1^{er}

Champ d'application

Le présent avenant s'applique aux salariés de l'équipe technique entrant dans le champ d'application du titre II de la CCNPC.

Les partenaires sociaux conviennent que les dispositions dudit avenant sont pleinement justifiées et applicables à toutes les entreprises relevant de la branche. À ce titre, ils précisent que, conformément aux dispositions de l'article L. 2261-23-1 du code du travail, l'objet du présent avenant ne justifie pas la mise en place de mesures spécifiques pour les entreprises de moins de 50 salariés.

Article 2

Révision de l'accord sur les salaires du 20 juillet 2017

Il est convenu de revaloriser de 1,85 %, les montants des salaires minima conventionnels de l'ensemble des grilles de salaires du 20 juillet 2017, les montants de l'indemnité de repas et de l'indemnité de casse-croûte afférentes à ces grilles de salaires tels qu'institués par la CCNPC, ainsi que la part fixe de 765,07 € utilisée dans les formules de calcul du salaire de l'annexe III du titre II en portant son montant à 779,22 €.

En conséquence, les dispositions révisées de l'accord sur les salaires du 20 juillet 2017, figurant en annexe I et en annexe II, sont applicables à compter de l'entrée en vigueur du présent avenant.

Article 3

Entrée en vigueur. – Dépôt. – Extension

Il est convenu que le présent avenant s'applique le premier jour du mois suivant la date de publication de l'arrêté relatif à son extension et au plus tard le 1^{er} juillet 2019.

L'extension du présent avenant est sollicitée par la partie la plus diligente, conformément aux dispositions de l'article L. 2661-1 du code du travail.

Fait à Paris, le 3 avril 2019.

(Suivent les signatures.)

ANNEXE I

Grille des salaires minima garantis et montant des indemnités repas et casse-croûte, revalorisée tel que prévu dans l'article 2 du présent accord (art. 2.1, annexe I du titre II)

Les salaires minima sont garantis sur la base de 39 heures : 35 heures au salaire horaire de base plus 4 heures majorées à 25 %.

(En euros.)

Auxiliaire de réalisation cinéma	484,47
Technicien retour image cinéma	484,47
Assistant scripte cinéma	484,47
Assistant au chargé de la figuration cinéma	484,47
Assistant comptable de production cinéma	484,47
Auxiliaire de régie cinéma	484,47
3 ^e assistant décorateur cinéma	484,47
2 ^e assistant monteur cinéma	484,47
Habilleur cinéma	857,00
Tapissier de décor cinéma	857,00
Secrétaire de production cinéma	903,21
Costumier cinéma	1 005,62
Couturier cinéma	1 005,62
Teinturier patineur costumes cinéma	1 005,62
Coiffeur cinéma	1 005,62
Assistant maquilleur cinéma	1 005,62
2 ^e assistant réalisateur cinéma	1 012,19
Chargé de la figuration cinéma	1 012,19
Répétiteur cinéma	1 012,19
Responsable des enfants cinéma	1 012,19
Régisseur adjoint cinéma	1 012,19
Administrateur adjoint comptable cinéma	1 012,19
2 ^e assistant opérateur cinéma	1 012,19
1 ^{er} assistant monteur cinéma	1 012,19
Photographe de plateau cinéma	1 211,59
Accessoiriste de plateau cinéma	1 211,59
Accessoiriste de décor cinéma	1 211,59
Animatronicien cinéma	1 211,59
Assistant opérateur du son cinéma	1 217,01
Assistant bruiteur	1 217,01

Assistant mixeur cinéma	1 217,01
Assistant effets physiques cinéma	1 217,01
2 ^e assistant décorateur cinéma	1 249,08
Infographiste de décors cinéma	1 249,08
Illustrateur de décors cinéma	1 249,08
Chef tapissier cinéma	1 249,08
Régisseur d'extérieurs cinéma	1 249,08
Chef d'atelier costumes cinéma	1 249,08
Chef coiffeur cinéma	1 249,08
Chef maquilleur cinéma	1 259,32
1 ^{er} assistant opérateur cinéma	1 302,03
Technicien d'appareils télécommandés (prise de vues) cinéma	1 302,03
Peintre d'art de décor cinéma	1 249,08
Scripte cinéma	1 249,08
Administrateur de production cinéma	1 302,03
1 ^{er} assistant costume cinéma	1 334,64
1 ^{er} assistant décorateur cinéma	1 371,80
Ensemblier cinéma	1 371,80
1 ^{er} assistant à la distribution des rôles cinéma	1 415,26
Coordinateur de postproduction cinéma	1 415,26
Régisseur général cinéma	1 415,26
1 ^{er} assistant réalisateur cinéma	1 415,26
Chef monteur son cinéma	1 485,43
Conseiller technique à la réalisation cinéma	1 679,62
Cadreur cinéma	1 679,62
Chef monteur cinéma	1 679,62
Cadreur spécialisé cinéma	1 859,16
Chef costumier cinéma	1 859,16
Chef opérateur du son cinéma	1 859,16
Bruiteur	1 859,16
Mixeur cinéma	1 859,16
Ensemblier décorateur cinéma	1 859,16
Superviseur d'effets physiques cinéma	1 859,16
Créateur de costumes cinéma	2 604,06
Directeur de production cinéma	2 639,05
Chef décorateur cinéma	2 639,05
Directeur de la photographie cinéma	2 674,99
Technicien réalisateur 2 ^e équipe cinéma	2 674,99

Réalisateur cinéma *	2 928,34
Réalisateur de films publicitaires	3 636,38
Machiniste de prise de vues cinéma	951,76
Électricien de prise de vues cinéma	951,76
Conducteur de groupe cinéma	1 029,03
Sous-chef machiniste de prise de vues cinéma	1 011,49
Sous-chef électricien de prise de vues cinéma	1 011,49
Chef machiniste de prise de vues cinéma	1 151,70
Chef électricien de prise de vues cinéma	1 151,70
Maçon de décor cinéma	983,41
Machiniste de construction cinéma	986,40
Électricien de construction cinéma	986,40
Peintre de décor cinéma	1 032,33
Menuisier de décor cinéma	1 031,37
Peintre en lettres de décor cinéma	1 086,17
Peintre faux bois et patine décor cinéma	1 086,17
Serrurier de décor cinéma	1 086,17
Menuisier-traceur de décor cinéma	1 086,17
Staffeur de décor cinéma	1 086,17
Menuisier toupilleur de décor cinéma	1 160,73
Maquettiste de décor cinéma	1 160,73
Sculpteur de décor cinéma	1 190,06
Sous-chef machiniste de décor cinéma	1 061,80
Sous-chef électricien de décor cinéma	1 061,80
Sous-chef peintre de décor cinéma	1 072,15
Sous-chef menuisier de décor cinéma	1 156,34
Sous-chef staffeur de décor cinéma	1 156,34
Chef machiniste de construction cinéma	1 204,55
Chef électricien de construction cinéma	1 204,55
Chef peintre de décor cinéma	1 214,91
Chef menuisier de décor cinéma	1 260,12
Chef staffeur de décor cinéma	1 260,12
Chef serrurier de décor cinéma	1 260,12
Chef sculpteur de décor cinéma	1 260,37
Chef constructeur cinéma	1 437,72

* Les modalités particulières de rémunération du réalisateur cinéma sont précisées au chapitre X du titre II.

Montant de l'indemnité repas : 17,61 €.

Montant de l'indemnité casse-croûte : 7,15 €.

Réalisateurs

Contrat d'une durée inférieure à 5 mois :

– salaire minimum hebdomadaire de 2 928,34 € brut.

Contrat d'une durée d'au moins 5 mois :

– application au salaire de référence hebdomadaire figurant ci-dessus du coefficient 2,84 ;

– salaire minimum mensuel de 8 316,49 € brut.

Contrats hors production du film :

– prorata du salaire mensuel figurant ci-dessus ;

– engagement de 1 semaine ou plus : salaire minimum hebdomadaire 1 920,63 € brut ;

– engagement inférieur à 5 jours consécutifs : salaire minimum journalier 480,17 € brut.

Films publicitaires :

– engagement de 1 semaine ou plus : salaire minimum hebdomadaire 3 636,38 € brut ;

– engagement inférieur à 5 jours consécutifs : salaire minimum journalier 909,09 € brut.

Grille des durées hebdomadaires de travail comprenant des durées d'équivalence, revalorisée tel que prévu dans l'article 2 du présent accord (art. 2.2, annexe II du titre II)

En référence aux dispositions de l'article 30 de la présente convention, pour les périodes de tournage exclusivement et pour certaines catégories de fonctions ci-après fixées, le nombre d'heures hebdomadaires de travail effectif minimum garanti et rémunéré s'inscrit dans une durée d'équivalence fixée respectivement sur la base d'une semaine de travail en 5 jours et sur la base d'une semaine de travail en 6 jours, ainsi que défini ci-après.

Salaires minima garantis correspondant aux heures de travail effectif incluant les seules majorations définies à l'article 37, chapitre VI et ne sont pas exclusifs de l'application des autres majorations spécifiques fixées dans le présent accord.

(En euros.)

FONCTION	HEBDOMADAIRE SUR 5 JOURS		
	Heures de travail effectif	Durée incluant la durée d'équivalence	Salaires
Assistant scripte cinéma	42	45	529,88
3 ^e assistant décorateur cinéma	42	45	529,88
Accessoiriste de décor cinéma	42	45	1 325,17
Assistant opérateur du son cinéma	42	45	1 331,10
Régisseur d'extérieurs cinéma	42	45	1 366,18
Scripte cinéma	42	45	1 366,18
Ensemblier cinéma	42	45	1 500,41
Cadreur cinéma	42	45	1 837,09
Chef opérateur du son cinéma	42	45	2 033,47
Ensemblier décorateur cinéma	42	45	2 033,47

FONCTION	HEBDOMADAIRE SUR 5 JOURS		
	Heures de travail effectif	Durée incluant la durée d'équivalence	Salaire
Directeur de production cinéma	42	46	2 886,46
Chef décorateur cinéma	42	46	2 886,46
Directeur de la photographie cinéma	42	46	2 925,76
Auxiliaire de régie cinéma	43	46	545,02
Auxiliaire de réalisation cinéma	43	46	545,02
Assistant au chargé de la figuration cinéma	43	46	545,02
Technicien retour image cinéma	43	46	545,02
Habilleur cinéma	43	46	964,12
Secrétaire de production cinéma	43	46	1 016,11
Coiffeur cinéma	43	46	1 131,33
Assistant maquilleur cinéma	43	46	1 131,33
2 ^e assistant réalisateur cinéma	43	46	1 138,71
Chargé de la figuration cinéma	43	46	1 138,71
Costumier cinéma	43	46	1 131,33
Régisseur adjoint cinéma	43	46	1 138,71
2 ^e assistant opérateur cinéma	43	46	1 138,71
Accessoiriste de plateau cinéma	43	46	1 363,04
Chef coiffeur cinéma	43	46	1 405,20
Chef maquilleur cinéma	43	46	1 416,72
1 ^{er} assistant opérateur cinéma	43	46	1 464,79
Administrateur de production cinéma	43	46	1 464,79
1 ^{er} assistant costume cinéma	43	46	1 501,47
Régisseur général cinéma	43	46	1 592,16
1 ^{er} assistant réalisateur cinéma	43	46	1 592,16
Chef costumier cinéma	43	46	2 091,77
Machiniste de prise de vues cinéma	46	47	1 177,80
Électricien de prise de vues cinéma	46	47	1 177,80
Conducteur de groupe cinéma	46	47	1 273,43
Sous-chef machiniste de prise de vues cinéma	46	47	1 251,73
Sous-chef électricien de prise de vues cinéma	46	47	1 251,73
Chef machiniste de prise de vues cinéma	46	47	1 425,23
Chef électricien de prise de vues cinéma	46	47	1 425,23

FONCTION	HEBDOMADAIRE SUR 6 JOURS		
	Heures de travail effectif	Durée incluant la durée d'équivalence	Salaire
Assistant scripte cinéma	51	55	699,45
3 ^e assistant décorateur cinéma	51	55	699,45
Accessoiriste de décor cinéma	51	55	1 749,23
Assistant opérateur du son cinéma	51	55	1 757,04
Régisseur d'extérieurs cinéma	51	55	1 803,36
Scripte cinéma	51	55	1 803,36
Ensemblier cinéma	51	55	1 980,54
Cadreur cinéma	51	55	2 424,96
Chef opérateur du son cinéma	51	55	2 684,18
Ensemblier décorateur cinéma	51	55	2 684,18
Directeur de production cinéma	51	56	3 810,13
Chef décorateur cinéma	51	56	3 810,13
Directeur de la photographie cinéma	51	56	3 862,01
Auxiliaire de régie cinéma	52	56	720,64
Auxiliaire de réalisation cinéma	52	56	720,64
Assistant au chargé de la figuration cinéma	52	56	720,64
Technicien retour image cinéma	52	56	720,64
Habilleur cinéma	52	56	1 274,79
Secrétaire de production cinéma	52	56	1 343,52
Coiffeur cinéma	52	56	1 495,86
Assistant maquilleur cinéma	52	56	1 495,86
2 ^e assistant réalisateur cinéma	52	56	1 505,64
Chargé de la figuration cinéma	52	56	1 505,64
Costumier cinéma	52	56	1 495,86
Régisseur adjoint cinéma	52	56	1 505,64
2 ^e assistant opérateur cinéma	52	56	1 505,64
Accessoiriste de plateau cinéma	52	56	1 802,24
Chef coiffeur cinéma	52	56	1 858,00
Chef maquilleur cinéma	52	56	1 873,24
1 ^{er} assistant opérateur cinéma	52	56	1 936,77
Administrateur de production cinéma	52	56	1 936,77
1 ^{er} assistant costume cinéma	52	56	1 985,28
Régisseur général cinéma	52	56	2 105,20
1 ^{er} assistant réalisateur cinéma	52	56	2 105,20

FONCTION	HEBDOMADAIRE SUR 6 JOURS		
	Heures de travail effectif	Durée incluant la durée d'équivalence	Salaire
Chef costumier cinéma	52	56	2 765,50
Machiniste de prise de vues cinéma	56	57	1 582,30
Électricien de prise de vues cinéma	56	57	1 582,30
Conducteur de groupe cinéma	56	57	1 710,77
Sous-chef machiniste de prise de vues cinéma	56	57	1 681,61
Sous-chef électricien de prise de vues cinéma	56	57	1 681,61
Chef machiniste de prise de vues cinéma	56	57	1 914,71
Chef électricien de prise de vues cinéma	56	57	1 914,71

ANNEXE II

Grille des salaires minima garantis et montant des indemnités repas et casse-croûte, revalorisée (art. 2.3, annexe III du titre II)

(applicable sur dossier examiné par la commission paritaire prévue à l'annexe III du titre II)

Les salaires minima sont garantis sur une base de 39 heures : 35 heures au salaire horaire de base plus 4 heures majorées de 25 %.

Le salaire minimum garanti est pour les salaires supérieurs à 779,22 €. Le montant est égal à 779,22 € augmenté de 30 % de la différence entre le salaire de référence et les 779,22 €.

(En euros.)

FONCTION	SALAIRE MG	MONTANT intéressement	SALAIRE de référence
Auxiliaire de réalisation cinéma	484,47	0,00	484,47
Technicien retour image cinéma	484,47	0,00	484,47
Assistant scripte cinéma	484,47	0,00	484,47
Assistant au chargé de la figuration cinéma	484,47	0,00	484,47
Assistant comptable de production cinéma	484,47	0,00	484,47
Auxiliaire de régie cinéma	484,47	0,00	484,47
3 ^e assistant décorateur cinéma	484,47	0,00	484,47
2 ^e assistant monteur cinéma	484,47	0,00	484,47
Habilleur cinéma	802,55	108,90	857,00
Tapissier de décor cinéma	802,55	108,90	857,00
Secrétaire de production cinéma	816,42	173,58	903,21
Costumier cinéma	847,14	316,96	1 005,62
Couturier cinéma	847,14	316,96	1 005,62
Teinturier patineur costumes cinéma	847,14	316,96	1 005,62
Coiffeur cinéma	847,14	316,96	1 005,62
Assistant maquilleur cinéma	847,14	316,96	1 005,62
2 ^e assistant réalisateur cinéma	849,11	326,16	1 012,19
Chargé de la figuration cinéma	849,11	326,16	1 012,19
Répétiteur cinéma	849,11	326,16	1 012,19
Responsable des enfants cinéma	849,11	326,16	1 012,19
Régisseur adjoint cinéma	849,11	326,16	1 012,19
Administrateur adjoint comptable cinéma	849,11	326,16	1 012,19
2 ^e assistant opérateur cinéma	849,11	326,16	1 012,19
1 ^{er} assistant monteur cinéma	849,11	326,16	1 012,19
Photographe de plateau cinéma	908,93	605,32	1 211,59
Accessoiriste de plateau cinéma	908,93	605,32	1 211,59

FONCTION	SALAIRE MG	MONTANT intéressement	SALAIRE de référence
Accessoiriste de décor cinéma	908,93	605,32	1 211,59
Animatronicien cinéma	908,93	605,32	1 211,59
Assistant opérateur du son cinéma	910,56	612,90	1 217,01
Assistant bruiteur	910,56	612,90	1 217,01
Assistant mixeur cinéma	910,56	612,90	1 217,01
Assistant effets physiques cinéma	910,56	612,90	1 217,01
2 ^e assistant décorateur cinéma	920,18	657,80	1 249,08
Infographiste de décors cinéma	920,18	657,80	1 249,08
Illustrateur de décors cinéma	920,18	657,80	1 249,08
Chef tapissier cinéma	920,18	657,80	1 249,08
Régisseur d'extérieurs cinéma	920,18	657,80	1 249,08
Chef d'atelier costumes cinéma	920,18	657,80	1 249,08
Chef coiffeur cinéma	920,18	657,80	1 249,08
Chef maquilleur cinéma	923,25	672,14	1 259,32
1 ^{er} assistant opérateur cinéma	936,06	731,94	1 302,03
Technicien d'appareils télécommandés (prise de vues) cinéma	936,06	731,94	1 302,03
Peintre d'art de décor cinéma	920,18	657,80	1 249,08
Scripte cinéma	920,18	657,80	1 249,08
Administrateur de production cinéma	936,06	731,94	1 302,03
1 ^{er} assistant costume cinéma	945,85	777,58	1 334,64
1 ^{er} assistant décorateur cinéma	956,99	829,62	1 371,80
Ensemblier cinéma	956,99	829,62	1 371,80
1 ^{er} assistant à la distribution des rôles cinéma	970,03	890,46	1 415,26
Coordinateur de postproduction cinéma	970,03	890,46	1 415,26
Régisseur général cinéma	970,03	890,46	1 415,26

(En euros.)

FONCTION	SALAIRE MG	MONTANT intéressement	SALAIRE de référence
1 ^{er} assistant réalisateur cinéma	970,03	890,46	1 415,26
Chef monteur son cinéma	991,08	988,70	1 485,43
Conseiller technique à la réalisation cinéma	1 049,34	1 260,56	1 679,62
Cadreur cinéma	1 049,34	1 260,56	1 679,62
Chef monteur cinéma	1 049,34	1 260,56	1 679,62
Cadreur spécialisé cinéma	1 103,20	1 511,92	1 859,16
Chef costumier cinéma	1 103,20	1 511,92	1 859,16
Chef opérateur du son cinéma	1 103,20	1 511,92	1 859,16

FONCTION	SALAIRE MG	MONTANT intéressement	SALAIRE de référence
Bruiteur	1 103,20	1 511,92	1 859,16
Mixeur cinéma	1 103,20	1 511,92	1 859,16
Ensemblier décorateur cinéma	1 103,20	1 511,92	1 859,16
Superviseur d'effets physiques cinéma	1 103,20	1 511,92	1 859,16
Créateur de costumes cinéma	1 326,67	2 554,78	2 604,06
Directeur de production cinéma	1 337,17	2 603,76	2 639,05
Chef décorateur cinéma	1 337,17	2 603,76	2 639,05
Directeur de la photographie cinéma	1 347,95	2 654,08	2 674,99
Technicien réalisateur 2 ^e équipe cinéma	1 347,95	2 654,08	2 674,99
Réalisateur cinéma *	1 423,96	3 008,76	2 928,34
Machiniste de prise de vues cinéma	830,98	241,56	951,76
Électricien de prise de vues cinéma	830,98	241,56	951,76
Conducteur de groupe cinéma	854,16	349,74	1 029,03
Sous-chef machiniste de prise de vues cinéma	848,90	325,18	1 011,49
Sous-chef électricien de prise de vues cinéma	848,90	325,18	1 011,49
Chef machiniste de prise de vues cinéma	890,96	521,48	1 151,70
Chef électricien de prise de vues cinéma	890,96	521,48	1 151,70
Maçon de décor cinéma	840,48	285,86	983,41
Machiniste de construction cinéma	841,37	290,06	986,40
Électricien de construction cinéma	841,37	290,06	986,40
Peintre de décor cinéma	855,15	354,36	1 032,33
Menuisier de décor cinéma	854,87	353,00	1 031,37
Peintre en lettres de décor cinéma	871,31	429,72	1 086,17
Peintre faux bois et patine décor cinéma	871,31	429,72	1 086,17
Serrurier de décor cinéma	871,31	429,72	1 086,17
Menuisier-traceur de décor cinéma	871,31	429,72	1 086,17
Staffeur de décor cinéma	871,31	429,72	1 086,17
Menuisier toupilleur de décor cinéma	893,67	534,12	1 160,73
Maquettiste de décor cinéma	893,67	534,12	1 160,73
Sculpteur de décor cinéma	902,47	575,18	1 190,06
Sous-chef machiniste de décor cinéma	863,99	395,62	1 061,80
Sous-chef électricien de décor cinéma	863,99	395,62	1 061,80
Sous-chef peintre de décor cinéma	867,10	410,10	1 072,15
Sous-chef menuisier de décor cinéma	892,36	527,96	1 156,34
Sous-chef staffeur de décor cinéma	892,36	527,96	1 156,34
Chef machiniste de construction cinéma	906,82	595,46	1 204,55
Chef électricien de construction cinéma	906,82	595,46	1 204,55

FONCTION	SALAIRE MG	MONTANT intéressement	SALAIRE de référence
Chef peintre de décor cinéma	909,93	609,96	1 214,91
Chef menuisier de décor cinéma	923,49	673,26	1 260,12
Chef staffeur de décor cinéma	923,49	673,26	1 260,12
Chef serrurier de décor cinéma	923,49	673,26	1 260,12
Chef sculpteur de décor cinéma	923,57	673,60	1 260,37
Chef constructeur cinéma	976,77	921,90	1 437,72

* Le dispositif prévu à l'article 52 du chapitre X du titre II fixant un tarif mensuel abattu pour les réalisateurs cinéma ne peut en aucun cas s'appliquer pour les films bénéficiant de la présente annexe.

Montant de l'indemnité repas : 17,61 €.

Montant de l'indemnité casse-croûte : 7,15 €.

Grille des durées hebdomadaires de travail comprenant des durées d'équivalence, revalorisée (art. 2.4, annexe III du titre II)

(applicable sur dossier examiné par la commission paritaire prévue à l'annexe III du titre II)

En référence aux dispositions de l'article 30 de la présente convention, pour les périodes de tournage exclusivement et pour certaines catégories de fonctions ci-après fixées, le nombre d'heures hebdomadaires de travail effectif minimum garanti et rémunéré s'inscrit dans une durée d'équivalence fixée respectivement sur la base d'une semaine de travail en 5 jours et sur la base d'une semaine de travail en 6 jours, ainsi que défini ci-après :

Salaires minima garantis correspondant aux heures de travail effectif incluant les seules majorations définies à l'article 37, chapitre VI et ne sont pas exclusifs de l'application des autres majorations spécifiques fixées dans le présent accord.

Le salaire minimum garanti est pour les salaires supérieurs à 779,22 €. Le montant est égal à 779,22 € augmenté de 30 % de la différence entre le salaire de référence et les 779,22 €.

(En euros.)

FONCTION	HEBDOMADAIRE SUR 5 JOURS				
	Heures de travail effectif	Durée incluant la durée d'équivalence	Salaire MG	Montant intéressement	Salaire référence
Assistant scripte cinéma	42	45	529,88	0,00	529,88
3 ^e assistant décorateur cinéma	42	45	529,88	0,00	529,88
Accessoiriste de décor cinéma	42	45	943,01	764,32	1 325,17
Assistant opérateur du son cinéma	42	45	944,78	772,64	1 331,10
Régisseur d'extérieurs cinéma	42	45	955,31	821,74	1 366,18
Scripte cinéma	42	45	955,31	821,74	1 366,18
Ensemblier cinéma	42	45	995,58	1 009,66	1 500,41
Cadreur cinéma	42	45	1 096,58	1 481,02	1 837,09
Chef opérateur du son cinéma	42	45	1 155,50	1 755,94	2 033,47
Ensemblier décorateur cinéma	42	45	1 155,50	1 755,94	2 033,47

FONCTION	HEBDOMADAIRE SUR 5 JOURS				
	Heures de travail effectif	Durée incluant la durée d'équivalence	Salaire MG	Montant intéressement	Salaire référence
Directeur de production cinéma	42	46	1 411,39	2 950,14	2 886,46
Chef décorateur cinéma	42	46	1 411,39	2 950,14	2 886,46
Directeur de la photographie cinéma	42	46	1 423,18	3 005,16	2 925,76
Auxiliaire de régie cinéma	43	46	545,02	0,00	545,02
Auxiliaire de réalisation cinéma	43	46	545,02	0,00	545,02
Assistant au chargé de la figuration cinéma	43	46	545,02	0,00	545,02
Technicien retour image cinéma	43	46	545,02	0,00	545,02
Habilleur cinéma	43	46	834,69	258,86	964,12
Secrétaire de production cinéma	43	46	850,29	331,64	1 016,11
Coiffeur cinéma	43	46	884,85	492,96	1 131,33
Assistant maquilleur cinéma	43	46	884,85	492,96	1 131,33
2 ^e assistant réalisateur cinéma	43	46	887,07	503,28	1 138,71
Chargé de la figuration cinéma	43	46	887,07	503,28	1 138,71
Costumier cinéma	43	46	884,85	492,96	1 131,33
Régisseur adjoint cinéma	43	46	887,07	503,28	1 138,71
2 ^e assistant opérateur cinéma	43	46	887,07	503,28	1 138,71
Accessoiriste de plateau cinéma	43	46	954,37	817,34	1 363,04
Chef coiffeur cinéma	43	46	967,01	876,38	1 405,20
Chef maquilleur cinéma	43	46	970,47	892,50	1 416,72
1 ^{er} assistant opérateur cinéma	43	46	984,89	959,80	1 464,79
Administrateur de production cinéma	43	46	984,89	959,80	1 464,79
1 ^{er} assistant costume cinéma	43	46	995,90	1 011,14	1 501,47
Régisseur général cinéma	43	46	1 023,10	1 138,12	1 592,16
1 ^{er} assistant réalisateur cinéma	43	46	1 023,10	1 138,12	1 592,16
Chef costumier cinéma	43	46	1 172,99	1 837,56	2 091,77
Machiniste de prise de vues cinéma	46	47	898,79	558,02	1 177,80
Électricien de prise de vues cinéma	46	47	898,79	558,02	1 177,80
Conducteur de groupe cinéma	46	47	927,48	691,90	1 273,43
Sous-chef machiniste de prise de vues cinéma	46	47	920,97	661,52	1 251,73
Sous-chef électricien de prise de vues cinéma	46	47	920,97	661,52	1 251,73
Chef machiniste de prise de vues cinéma	46	47	973,02	904,42	1 425,23
Chef électricien de prise de vues cinéma	46	47	973,02	904,42	1 425,23

FONCTION	HEBDOMADAIRE SUR 6 JOURS				
	Heures de travail effectif	Durée incluant la durée d'équivalence	Salaire MG	Montant intéressement	Salaire référence
Assistant scripte cinéma	51	55	699,45	0,00	699,45
3 ^e assistant décorateur cinéma	51	55	699,45	0,00	699,45
Accessoiriste de décor cinéma	51	55	1 070,22	1 358,02	1 749,23
Assistant opérateur du son cinéma	51	55	1 072,57	1 368,94	1 757,04
Régisseur d'extérieurs cinéma	51	55	1 086,46	1 433,80	1 803,36
Scripte cinéma	51	55	1 086,46	1 433,80	1 803,36
Ensemblier cinéma	51	55	1 139,62	1 681,84	1 980,54
Cadreur cinéma	51	55	1 272,94	2 304,04	2 424,96
Chef opérateur du son cinéma	51	55	1 350,71	2 666,94	2 684,18
Ensemblier décorateur cinéma	51	55	1 350,71	2 666,94	2 684,18
Directeur de production cinéma	51	56	1 688,49	4 243,28	3 810,13
Chef décorateur cinéma	51	56	1 688,49	4 243,28	3 810,13
Directeur de la photographie cinéma	51	56	1 704,06	4 315,90	3 862,01
Auxiliaire de régie cinéma	52	56	720,64	0,00	720,64
Auxiliaire de réalisation cinéma	52	56	720,64	0,00	720,64
Assistant au chargé de la figuration cinéma	52	56	720,64	0,00	720,64
Technicien retour image cinéma	52	56	720,64	0,00	720,64
Habilleur cinéma	52	56	927,89	693,80	1 274,79
Secrétaire de production cinéma	52	56	948,51	790,02	1 343,52
Coiffeur cinéma	52	56	994,21	1 003,30	1 495,86
Assistant maquilleur cinéma	52	56	994,21	1 003,30	1 495,86
2 ^e assistant réalisateur cinéma	52	56	997,15	1 016,98	1 505,64
Chargé de la figuration cinéma	52	56	997,15	1 016,98	1 505,64
Costumier cinéma	52	56	994,21	1 003,30	1 495,86
Régisseur adjoint cinéma	52	56	997,15	1 016,98	1 505,64
2 ^e assistant opérateur cinéma	52	56	997,15	1 016,98	1 505,64
Accessoiriste de plateau cinéma	52	56	1 086,13	1 432,22	1 802,24
Chef coiffeur cinéma	52	56	1 102,85	1 510,30	1 858,00
Chef maquilleur cinéma	52	56	1 107,43	1 531,62	1 873,24
1 ^{er} assistant opérateur cinéma	52	56	1 126,49	1 620,56	1 936,77
Administrateur de production cinéma	52	56	1 126,49	1 620,56	1 936,77
1 ^{er} assistant costume cinéma	52	56	1 141,04	1 688,48	1 985,28
Régisseur général cinéma	52	56	1 177,01	1 856,38	2 105,20

FONCTION	HEBDOMADAIRE SUR 6 JOURS				
	Heures de travail effectif	Durée incluant la durée d'équivalence	Salaire MG	Montant intéressement	Salaire référence
1 ^{er} assistant réalisateur cinéma	52	56	1 177,01	1 856,38	2 105,20
Chef costumier cinéma	52	56	1 375,10	2 780,80	2 765,50
Machiniste de prise de vues cinéma	56	57	1 020,14	1 124,32	1 582,30
Électricien de prise de vues cinéma	56	57	1 020,14	1 124,32	1 582,30
Conducteur de groupe cinéma	56	57	1 058,69	1 304,16	1 710,77
Sous-chef machiniste de prise de vues cinéma	56	57	1 049,94	1 263,34	1 681,61
Sous-chef électricien de prise de vues cinéma	56	57	1 049,94	1 263,34	1 681,61
Chef machiniste de prise de vues cinéma	56	57	1 119,87	1 589,68	1 914,71
Chef électricien de prise de vues cinéma	56	57	1 119,87	1 589,68	1 914,71